



**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023 A 17 H 30**

Présents : Michel RUIZ, Nicole DECOSTANZI, René CECCHINEL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Audrey GIROULET, Patrick EME, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD-REYNOIRD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS, Jean-Pierre FUENTES-----/

Absents-Excusés : Jean-Luc TURZO pouvoir à René CECCHINEL, Marc LAURENT pouvoir à Françoise SCHMERBER, Joëlle BRETON pouvoir à Nicole DECOSTANZI, Nadine CARLUS pouvoir à Didier BREART, Claude MERINDOL pouvoir à Georges AMBROSIANO, Hélène BERNAL pouvoir à Chantal MAGISTRIS, Sylvie ABEL pouvoir à Michèle OLLIVE, Jean-Marc RAGOT pouvoir à Patrick EME, David GIACCONE pouvoir à Audrey GIROULET, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD-----/

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Patrick EME, secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,** approuve le compte de gestion du budget communal, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier.
- **Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,** par 20 voix pour, 5 voix contre : MAUREL Nathalie pouvoir à GAILLARD-REYNOIRD Hélène, REVERTE Juan, GAILLARD-REYNOIRD Hélène, LEPRESLE Sandrine, GATIAN Paul et 1 abstention : FERNANDEZ Jean-Luc, approuve le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2022.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,** par 21 voix pour, 5 voix contre : MAUREL Nathalie pouvoir à GAILLARD-REYNOIRD Hélène, REVERTE Juan, GAILLARD-REYNOIRD Hélène, LEPRESLE Sandrine, GATIAN Paul et 1 abstention : FERNANDEZ Jean-Luc, décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :
 - En recette de la section de fonctionnement, à l'article R 002 : 252 603.30 €
 - En recette de la section d'investissement, à l'article R 001 : 466 708.84 €
- **Le Conseil Municipal par 22 voix pour, 5 voix contre :** MAUREL Nathalie pouvoir à GAILLARD-REYNOIRD Hélène, REVERTE Juan, GAILLARD-REYNOIRD Hélène, LEPRESLE Sandrine, GATIAN Paul, décide pour 2023 des taux communaux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, suivant le tableau ci-après :

TAXES	BASES D'IMPOSITION	TAUX POUR 2023	PRODUITS FISCAUX
Taxe foncière (bâti)	4 706 000	38.95%	1 832 987 €
Taxe foncière (non bâti)	15 400	91.04%	14 020 €
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	308 989	17.00%	52 528 €
		TOTAUX	1 899 535 €

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour, 6 voix contre :** Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, adopte le budget primitif 2023 de la Commune, avec reprise des résultats de l'exercice 2022.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour, 5 voix contre :** Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, FERNANDEZ Jean-Luc ne prenant pas part au vote, approuve le budget annexe des caveaux du cimetière pour 2023.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité** décide de verser aux associations les subventions suivantes pour aider à leur fonctionnement ainsi qu'au financement de leurs actions spécifiques :
 - 3 500 € à l'American boxing club pour la seconde édition de l'Aréna Goliath MMA2.
 - 500 € à l'Amicale des Chasseurs pour son fonctionnement.
 - 450 € à l'Amicale du CCFE pour son fonctionnement.
 - 100 € aux Ateliers du bien être pour son fonctionnement.
 - 1 000 € au Basket Club de l'Etoile pour le plateau mini-basket dans cadre du label « école nationale de mini-basket », et 1 500 € pour son fonctionnement.
 - 250 € à la Boule Noire pour l'organisation du concours de boules de la ville et 200 € pour son fonctionnement.
 - 1 300 € à l'Etoile Sportive de Gréasque pour un tournoi de football et 3 700 € pour son fonctionnement.
 - 150 € à Grain de Zen pour son fonctionnement.
 - 200 € aux Jeux de société pour leur fonctionnement.
 - 750 € au Karaté et Kobudo pour l'intervention d'un expert japonais et 750 € pour son fonctionnement.
 - 500 € au Patronage de l'Espérance pour le fonctionnement de son accueil périscolaire.
 - 150 € à Saraswati pour son fonctionnement.
 - 700 € à Twirling Bâton pour des stages chorégraphiques et 500 € pour son fonctionnement.
 - 500 € à Vis Ta Mine G pour son fonctionnement.
 - 300 € à l'association des Anciens Combattants pour son fonctionnement, Didier BREART ne prenant pas part au vote.
 - 23 000 € au Comité des Fêtes pour l'organisation des festivités du village, Michel RUIZ, Jean-Marc RAGOT, pouvoir à Patrick EME, et David GIACCONE, pouvoir à Audrey GIROULET, ne prenant pas part au vote ; autorise la passation d'une convention d'objectifs à conclure entre la Ville et le Comité des Fêtes, nécessaire pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 € et autorise le Maire à signer ladite convention.
 - 1 000 € au Judo Club Méditerranéen pour son fonctionnement, Sandrine LEPRESLE ne prenant pas part au vote.
 - 7 000 € au Syndicat d'initiative pour l'organisation du Festival de Jazz et 11 000 € pour son fonctionnement, Michel RUIZ, Joëlle BRETON, pouvoir à Nicole DECOSTANZI, Hélène BERNAL, pouvoir à Chantal MAGISTRIS, et Sylvie ABEL, pouvoir à Michèle OLLIVE, ne prenant pas part au vote.
 - 800 € à Véloroc pour l'organisation de la Course des Collines et des bosses, et 1 200 € pour son fonctionnement, Françoise SCHMERBER, ne prenant pas part au vote.
 - 7 364 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire et 2 700 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour leurs projets scolaires.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, accepte la création d'une unité conservatoire des ressources génétiques du pin d'Alep et du chêne vert sur les parcelles de la forêt communale arrêtées par l'Office Nationale des Forêts et l'INRAE pour une durée de 10 ans renouvelable et habilite Monsieur le Maire à signer la charte de gestion qui sera établie conjointement avec l'Office Nationale des Forêts.
- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h58.

Fait à Gréasque, le 19 avril 2023

**Le Maire,
Michel RUIZ**

